



Aveyron

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le 28 février 2020 à 16 heures, le conseil d'administration légalement convoqué s'est réuni à la direction du service départemental d'incendie et de secours sous la présidence de Monsieur Jean-Claude Anglars.

Membres ayant voix délibérative

Nombre de membres en exercice : 22.

Membres présents : Mesdames Sylvie Ayot, Annie Bel, Annie Cazard, Dominique Gombert suppléante de Monsieur Jean-Luc Calmelly, Gisèle Rigal suppléante de Monsieur André At, Christel Sigaud-Laury suppléante de Monsieur Sébastien David et Messieurs Jean-Philippe Abinal, Jean-Claude Anglars, Hélian Cabrolier suppléant de Madame Corinne Compan, Régis Cailhol, Michel Causse suppléant de Monsieur Christophe Saint-Pierre, Eric Cantournet, Michel Delpal suppléant de Madame Sylvie Lopez et Jean-louis Denoit.

Membres absents ou excusés : Mesdames Corinne Compan, Émilie Gral, Sylvie Lopez et Messieurs Vincent Alazard, André At, Jacques Barbezange, Jean-Luc Calmelly, Jean-Marc Calvet, Sébastien David, Alain Fauconnier, Christophe Laborie, Alain Marc, Serge Roques et Christophe Saint-Pierre.

Membres ayant voix consultative

Membres présents : Mesdames Natalie Alazard, Annick Audiffred suppléante de Monsieur Alain Garibal et Messieurs Lionel Coursières, Bertrand Pelle, Florian Souyris directeur départemental et Patrice Jouet président de l'union départementale des sapeurs-pompiers de l'Aveyron.

Membres absents ou excusés : Madame Marie-Pierre Arènes, payeur départemental et Messieurs Michel Galtier, Alain Garibal et Olivier Guiraud.

Membre de droit : Madame la préfète.

Date de convocation : 3 février 2020.

2 – AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2019

Vu le rapport n° 4.

Vu les articles L 1424-29, L 1612-20, L 3241-1, R 1424-32-1 du code général des collectivités territoriales.

Considérant que l'exécution comptable de l'exercice 2019 laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 1 679 237,28 € et que la section d'investissement ne dégage pas de besoin de financement.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents, le conseil d'administration décide d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2019 qui s'élève à **1 679 237,28 €** comme suit :

x en excédent de fonctionnement reporté (compte 002) : **1 679 237,28 €**.

Fait à Rodez, le - 5 MARS 2020

Le Président,

Jean-Claude Anglars

